

Remboursements : la Sécurité sociale



Les frais dentaires ne sont pas pris en charge comme les autres dépenses médicales. Ils font l'objet d'un accord particulier avec les caisses. Explications :

Votre chirurgien-dentiste est conventionné : il a signé un accord avec la Sécurité sociale qui vous garantit de bénéficier des meilleures conditions de remboursement. Cependant cet accord date de 1972. Il n'a jamais été remis à jour, malgré la demande incessante des organisations de praticiens pour actualiser la nomenclature (la liste des actes remboursés et leur montant).

On distingue trois types d'actes qui font l'objet d'un système de remboursement différent :



1 Les soins opposables

Il s'agit des actes qui sont remboursés à **70 % de leur valeur** : détartrage, amalgames (plombages), dévitalisations, extractions... correspondant aux soins courants il y a 35 ans, au moment de la signature de l'accord avec les caisses. **Leur prix est plafonné** (il est interdit de le dépasser) mais ne correspond plus aux coûts actuels des cabinets dentaires modernes.

2 Les soins remboursés partiellement

Il s'agit principalement des actes de prothèse. Ils sont remboursés de façon **forfaitaire** mais **leur prix est libre**. Il correspond :

- au travail fourni par votre praticien (préparation, empreinte, ajustement de l'occlusion)
- à la formation permanente que la maîtrise de ces actes requiert
- aux coûts internes du cabinet (stérilisation, matériel, personnel...)
- au travail du prothésiste...

3 Les soins hors nomenclature

Il s'agit de tous les actes qui sont apparus depuis l'accord avec les caisses, issus de l'évolution extraordinaire des techniques médicales et dentaires.

Ces actes font aujourd'hui partie du quotidien du chirurgien-dentiste et sont devenus incontournables : inlays-onlays, implants, couronnes toute-céramique, couronnes sur dents vivantes, parodontologie, prophylaxie...

Votre chirurgien-dentiste est conventionné, ce qui vous garantit les meilleures conditions de remboursement, dans le cadre de soins de qualité.